



L'ACPM EST L'ORGANISME DE RÉFÉRENCE DANS LA MESURE DE L'AUDIENCE DE LA PRESSE ET LA CERTIFICATION DU DÉNOMBREMENT DES MÉDIAS.

---

# BOOK

---

# Annuaire et Guides 2014

Actualisé le 07/12/17

# BOOKS ACPM/OJD

---

Ces books ACPM/OJD reflètent la diffusion annuelle de la presse. Ils sont actualisés à chaque mise à jour de notre site. Le site est mis à jour chaque jeudi, des actualisations plus soutenues ont lieu en période de réception des DSH ou des publications des PV numériques.

Ces books évoluent donc au fil de l'eau avec les nouvelles données publiées, les données corrigées, voire supprimées. Les données de ces books sont identiques à celles du site. Elles sont aussi disponibles dans notre base de données, le Décisionnel ACPM/OJD.

## DECISIONNEL ACPM/OJD

---

L'outil décisionnel recense les données de diffusion de toute la presse depuis 1990 et la fréquentation des sites et applis depuis 2006. Cette base de données contient tous les indicateurs des Procès-Verbaux (P.V.). L'utilisateur a la possibilité de consulter des études pré-réalisées par l'ACPM ou de réaliser ses propres études, les enregistrer, les exporter. L'outil permet de réaliser des historiques, des évolutions, des ventilations selon les canaux de diffusion, d'étudier la géolocalisation en presse.

### Les conditions d'accès

Le Décisionnel ACPM/OJD est accessible aux adhérents de l'ACPM sur abonnement. L'abonnement est annuel et renouvelé par tacite reconduction. Le tarif 2016 est de 776€ HT / an > [voir tous les tarifs de l'ACPM](#).

### Les pré-requis techniques

Cette application internet est accessible depuis Mac ou PC. Elle nécessite un navigateur internet, de préférence Google Chrome ou Mozilla Firefox, pour lesquels l'application est optimisée. Elle est sécurisée par un identifiant / mot de passe.

### La mise à jour des données

Les mises à jour des données sont réalisées chaque jeudi par l'ACPM, elles peuvent être plus soutenues en période de réception des DSH ou des publications des PV numériques.

### Contact

---

[Patricia PANZANI](#)

01.43.12.85.48

ACPM

15/17 rue des Mathurins - 75009 Paris

Titres	Nb de parutions	Tirage print	France										Etranger			Totale			
			Mise en distribution par canal						Total mise en distribution gratuite	Diffusion payée		Total diffusion	Total France global	Mise en distribution Etranger gratuite	Diffusion payée globale	Total Etranger global	Mise en distribution gratuite FR+ETR	Diffusion payée FR+ETR	Total FR+ETR
			Présentoirs	Colportage	Poste	Portage	Tiers	Numérique		Abonn.	Vte au N°								

## Annuaire et guide

### Métiers > Commerces

Facilities	PV	1	12 000			8 163	204	3 064		11 431		26	26	11 457				11 431	26	11 457
------------	----	---	--------	--	--	-------	-----	-------	--	--------	--	----	----	--------	--	--	--	--------	----	--------

### Métiers > Communication - Marketing

Guide Marketing Communication Santé	PV	1	4 000			3 689		250		3 939				3 939				3 939		3 939
Stratégies - Guide Agences	PV	1	12 000			10 090				10 090	1 236	88	1 324	11 414				10 090	1 324	11 414
Stratégies - Guide Corporate	PV	1	8 020			7 526				7 526	327	30	357	7 883				7 526	357	7 883
Stratégies - Guide Design	PV	1	7 050			6 188				6 188	210	267	477	6 665				6 188	477	6 665
Stratégies - Guide Marketing Conseils et Partenaires	PV	1	10 000			8 629				8 629	1 225	21	1 246	9 875				8 629	1 246	9 875

### Univers Médical > Optique

France Optique	NC.																			
----------------	-----	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

### Société > Social et humanitaire

Dons, Legs et Donations Guide	PV	1	13 000			12 350		650		13 000				13 000				13 000		13 000
-------------------------------	----	---	--------	--	--	--------	--	-----	--	--------	--	--	--	--------	--	--	--	--------	--	--------

### Art de Vivre > Tourisme

Via Saint-Tropez	PV	2	15 000	14 940						14 940				14 940				14 940		14 940
Via Aix - Pays d'Aix - Alpilles - Lubéron	PV	2	7 500	7 450						7 450				7 450				7 450		7 450

# INDEX DES SUPPORTS

---

## D

Dons, Legs et Donations Guide	2
-------------------------------	---

## F

Facilities	2
------------	---

France Optique	2
----------------	---

## G

Guide Marketing Communication Santé	2
-------------------------------------	---

## S

Stratégies - Guide Agences	2
----------------------------	---

Stratégies - Guide Corporate	2
------------------------------	---

Stratégies - Guide Design	2
---------------------------	---

Stratégies - Guide Marketing Conseils et Partenaires	2
--	---

## V

Via Aix - Pays d'Aix - Alpilles - Lubéron	2
---	---

Via Saint-Tropez	2
------------------	---

# GLOSSAIRE

---

## **Abonnements portés payés par l'abonné destinataire**

Ce sont des abonnements individuels livrés directement par l'éditeur au domicile des lecteurs « par portage ». Ceux-ci peuvent être réglés d'avance ou de manière traditionnelle, à la fin de chaque semaine, quinzaine ou mois à un prix qui n'est pas inférieur à 50 % du prix de l'abonnement indiqué sur la publication.

## **Abonnements postaux payés par l'abonné destinataire**

Ce sont des abonnements souscrits et réglés par l'abonné, soit directement à l'éditeur, soit par l'intermédiaire d'un libraire ou d'un agent vendeur. Ces abonnements individuels sont souscrits pour une période déterminée ou non (durée libre proposée par certains intermédiaires) à un prix qui n'est pas inférieur à 50 % du prix de l'abonnement indiqué sur la publication.

## **Abonnements payés par tiers en nombre**

Ce sont des abonnements souscrits en nombre et payés par des personnes physiques ou morales, groupements (associations, syndicats...) ou entreprises n'ayant aucun lien de dépendance avec l'éditeur ou sa publication. Les bénéficiaires reçoivent dès leur parution, individuellement leur(s) exemplaire(s) sous forme d'un envoi global ou non. La remise accordée éventuellement par l'éditeur au souscripteur ne peut être supérieure à 50 % du prix de l'abonnement.

## **DDM : Déclaration déposée mensuelle**

Document déclaratif rempli mensuellement par l'éditeur qui en a fait la demande. Souscription complémentaire.

## **DDT : Déclaration déposée trimestrielle**

Document déclaratif rempli trimestriellement par l'éditeur qui en a fait la demande. Souscription complémentaire.

## **DSHL : Déclaration sur l'honneur de lancement**

Document déclaratif rempli mensuellement par l'éditeur sur demande lors de son adhésion, jusqu'à son premier contrôle. Un support qui adhère à l'Ojd n'est pas soumis à DSH, il attend la réalisation de son premier contrôle. Cependant pour les éditeurs voulant communiquer sur les premiers numéros d'un titre en lancement nous proposons ce service de DSHL. La particularité de la DSHL est qu'elle est publiée chaque mois jusqu'au premier contrôle, la nouvelle DSHL peut corriger les mois précédents. Elle couvre 6 mois maximum.

## **DSH : Déclaration sur l'honneur semestrielle**

Document rempli par l'éditeur 2 fois par an pour nous déclarer ses chiffres de diffusion du semestre écoulé. Ces DSH sont obligatoires, la DSH sur l'année civile est suivie d'un contrôle. Ce contrôle donne lieu à un PV.

## **Diffusion / Mise en distribution par colportage**

Exemplaires distribués et remis dans la main du lecteur.

# GLOSSAIRE (suite)

---

## **Diffusion / Mise en distribution numérique**

Exemplaires numériques mis à disposition du lecteur, via le site web, une application Mobile, un kiosque numérique.

## **Diffusion / Mise en distribution par portage à domicile**

Exemplaires portés au lecteur.

## **Diffusion / Mise en distribution par poste**

Exemplaires acheminés par voie postale.

## **Diffusion / Mise en distribution par présentoirs**

Exemplaires mis à disposition des lecteurs dans des présentoirs ciblés et définis.

## **Diffusion / Mise en distribution par tiers**

Exemplaires mis à disposition sur un autre réseau.

## **Diffusion différée payée**

Ce sont les invendus, remis dans le circuit de distribution et vendus à un prix qui n'est pas inférieur à 50% du prix indiqué sur la publication pour l'acheteur final.

## **Diffusion non payée**

Il s'agit d'exemplaires adressés nominativement à des personnes physiques ou morales qui en ont fait la demande par écrit ainsi qu'à des collaborateurs de l'entreprise éditrice, aux correspondants de la publication, aux administrations pendant une durée minimum.

## **Nombre de parutions**

Il s'agit du nombre de parutions de la publication dans le mois considéré.

## **Ventes au numéro payées par l'acheteur**

Les ventes au numéro représentent le nombre d'exemplaires vendus directement à la clientèle : par l'éditeur, par les messageries de presse, par l'intermédiaire d'agents vendeurs (dépositaires de presse, librairies, bibliothèques de gare, vendeurs, etc...) à un prix qui ne peut être inférieur à 50 % du prix indiqué sur la publication. Toute vente d'exemplaires repris sur invendus sera décomptée séparément.

## **Ventes au numéro payées par tiers en nombre**

Elles regroupent les ventes par quantité effectuées par l'éditeur à une personne, une entreprise ou un groupement désirant assurer ainsi la promotion de sa marque ou de ses produits, la diffusion de ses idées ou le confort de sa clientèle. Ne sont pris en considération que les exemplaires vendus à des tiers n'ayant aucun lien de dépendance avec l'éditeur de la publication.

# GLOSSAIRE (suite)

---

## **Versions numériques individuelles**

La diffusion individuelle correspond aux versions numériques directement payées par l'acheteur destinataire. Elle est réalisée directement par l'éditeur ou via une messagerie « numérique ». Le contenu de la version numérique doit être identique au contenu print, a minima. Il peut être enrichi.

## **Versions numériques par tiers**

La diffusion numérique par tiers regroupe les ventes d'exemplaires numériques par quantité effectuées par l'éditeur à une personne, une entreprise ou un groupement désirant assurer ainsi la promotion de sa marque ou de ses produits, la diffusion de ses idées ou le confort de sa clientèle.

## **Tirage Print**

Nombre d'exemplaires finis remis à l'éditeur pour être ou non mis en circulation. Le tirage comprend tous les exemplaires imprimés, il n'inclut pas les copies numériques.

## **PV : Procès-verbal de contrôle annuel**

Issu du contrôle du titre, ce procès-verbal est obligatoire une fois par an, il dénombre les chiffres de diffusion de l'année précédente. Un second contrôle peut être réalisé sur les supports qui en auront fait la demande, ils ont lieu à partir de septembre et portent sur le premier semestre de l'année en cours.